

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que la procédure de **réinscription administrative** à distance pour l'année universitaire 2024-2025 est ouverte **du 24 juin 9h00 au 19 juillet 11h59** et du **21 août 9h00 au 03 septembre 2024 23h59**.

L'inscription en MASTER 1 - Phase principale Mon Master - pour les étudiants ayant validés leur cycle licence est ouverte **du 24 juin 9h00 au 19 juillet 11h59** et du **21 août 9h00 au 03 septembre 2024 23h59**.

L'inscription en MASTER 1 - Phase complémentaire Mon Master - pour les étudiants ayant validés leur cycle licence est ouverte du **21 août 9h00** au **24 septembre 2024 23h59**.

Les étudiants inscrits en 2023-2024 en **L3 CCF et L3 Marketing** ne pourront procéder à leur réinscription qu'une fois le stage terminé et après délibération du jury qui aura lieu **début septembre 2024**.

Les étudiants qui n'ont pas validé leur année en session 1, devront attendre la publication des résultats de leur session 2 pour procéder à leur inscription en ligne.

\* **Cliquez sur le lien suivant pour procéder à votre RÉINSCRIPTION ADMINISTRATIVE DIRECTE** : <http://www.univ-orleans.fr/fr/univ/formation/candidature-et-inscription/etudiantes-de-luniversite>

*Attention !* Ne sont pas concernés par une réinscription à distance **directe** :

- Les stagiaires de formation continue (inscription auprès du SEFCO)
- Les apprentis qui devront avoir une validation des chargés d'apprentissage avant de procéder à leur inscription en ligne.

Les étudiants concernés par ces deux statuts (Formation Continue et Apprentissage) recevront un message de la part du service des inscriptions lorsqu'ils pourront procéder à leur inscription en ligne.

\* **Très important** :

- **CVEC** : Vous devez **obligatoirement** souscrire une **Contribution vie étudiante et campus (CVEC)** destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé. Son **montant de 103 €**, à régler directement auprès du Crous dès maintenant **avant toute inscription administrative** : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>  
Si vous êtes **boursier** : vous êtes automatiquement exonéré mais vous devez **obligatoirement** vous connecter sur le site du Crous pour obtenir une **attestation d'exonération de la CVEC**  
Si vous êtes étudiants de la **formation continue** : **vous n'êtes pas concernés par la CVEC**.

**\* Suite de la procédure d'inscription :**

- Une fois l'inscription administrative effectuée vous devrez procéder à la **saisie des pièces jointes** mentionnées sur votre récapitulatif d'inscription, **en utilisant l'application en ligne PJWeb** : <https://pj-web.univ-orleans.fr/pj-web/>
- Vous pourrez télécharger votre **certificat de scolarité** sur votre ENT dès que le service des inscriptions aura validé vos pièces jointes (rubrique dossier étudiant).

**\* Inscription pédagogique** : vous recevrez ultérieurement un message vous donnant toutes les indications nécessaires pour procéder à votre inscription pédagogique.

Prenez le temps de bien suivre toutes ces étapes. Nous restons à votre disposition pour toute précision supplémentaire.

**Contact en cas de difficultés :**

[assistance.inscription.deg@univ-orleans.fr](mailto:assistance.inscription.deg@univ-orleans.fr) / [02.38.41.71.57](tel:02.38.41.71.57) ou [02.38.49.45.07](tel:02.38.49.45.07)